

HIA BÉGIN RECRUTE

INFIRMIER AUX URGENCES H/F

Sous statut militaire ou civil



MISSIONS PRINCIPALES :

- ⇒ Prise en charge des patients arrivant aux urgences adultes : à l'accueil, en circuit de consultation, en secteur de pré-hospitalisation, en secteur d'urgences vitales. L'infirmier travaille en collaboration étroite avec le médecin du service.
- ⇒ Accueillir et assurer des soins d'urgence relevant du rôle prescrit et du rôle propre aux patients présentant une pathologie chirurgicale, médicale, psychiatrique, psychologique, ou sociale .
- ⇒ Dispenser des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé.
- ⇒ Contribuer à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.



PRÉREQUIS :

- ⇒ Diplôme d'Etat Infirmier. Expérience professionnelle souhaitée mais débutants acceptés.



FORMATIONS ASSOCIEES AU POSTE :

- ⇒ Tutorat assuré à la prise de poste + formation au logiciel métier : AMADEUS /URQUAL



CONTRATS :

- Militaire sous statut MITHA en CDD initial de 2 ans avec possibilité de titularisation (sous -officier de carrière).
- Civil en CDD d'1 an renouvelable avec possibilité d'accéder au statut Civil de la Défense (fonctionnaire) ou fonctionnaire de l'Etat ou via un détachement de la FPH.



HORAIRES DE TRAVAIL :

⇒ **Militaires :**

En 12h (7h45 - 19h45) ou en 8h (7h30 -16h15 ou 11h15-20h00)

Garde : 1 week-end sur 2 ou 3

Nuit : 19h45-7h45

⇒ **Civils :**

En 8h : 7h30- 16h15 ou 11h15-20h **En 7h :** 7h30-15h15 ou 12h15-20h (3 jours en 8h + 2 jours en 7h par semaine)

Garde : 1 week-end sur 2 ou 3

Candidature (CV + lettre de motivation) à envoyer par mail à :

marilyne.corneloup@intradef.gouv.fr
emmanuelle1.roze@intradef.gouv.fr
anne2.le-roy@intradef.gouv.fr / Tél : 01.86.93.75.44

+d'infos

L'Hôpital d'Instruction des armées Bégin, rénové en 2016, est situé à Saint-Mandé dans le Val-de-Marne et bénéficie d'un accès rapide aux transports (RER A à Vincennes et du métro Bérault ligne 1).



